

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 18 juillet 2019

**N° 164/07/2019 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS - AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIERES 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 juillet 2019.*

**Présents Titulaires : 33**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 15**

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Jean-Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Véronique LAGARRIGUE, Jean-François GARRIGUES à Sophie LARAN, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Monique VALAT, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu les crédits ouverts au Budget 2019 (budget Primitif) pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu les crédits affectés au Budget Supplémentaire 2019 pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n°280 du 20 décembre 2018 portant « subventions supérieures à 23 000 € - Conventions financières 2019 »,

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de conclure une convention financière annuelle avec les associations à qui le GMCA verse une subvention supérieure à 23 000 €.

C'est pourquoi, il vous est proposé de conclure un avenant à la convention existante pour 2019 pour la structure suivante (en euros) :

Nom de l'Organisme	Subvention allouée en BP 2019	Subvention nouvelle ou régularisation BS Juillet 2019	Total Subvention 2019 BP + BS
MONTAUBAN FESTIVITES	35 000 €	3 000 €	38 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 09 juillet 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider cette liste d'ajustements aux subventions supérieures à 23 000 € pour 2019,
- autoriser Madame la Présidente, à signer les conventions financières à intervenir et le cas échéant, les avenants aux conventions financières existantes.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 JUIL. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 JUIL. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 juillet 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

